



Conseils en Voyages Scolaires

## Comment vous inscrire ?

### Qui peut s'inscrire ?

Vous avez fait un voyage scolaire cette année ; les voyages d'études sont en priorité **réservés aux enseignants et au personnel de l'Education Nationale**. En fonction des places disponibles, nous acceptons également leur entourage.

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire à un voyage d'études, il est nécessaire de **remplir un bulletin d'inscription et de nous le retourner accompagné d'un chèque d'arrhes de 100 €**.

Le solde sera demandé au minimum un mois avant la date de départ.

Les inscriptions se font auprès de Françoise TAILLARD

Ligne directe : 02 31 43 97 70

Mail : [ft@envol-espace.fr](mailto:ft@envol-espace.fr)

### Qu'est ce que la cotisation ?

Les professeurs ayant organisé un voyage scolaire au cours de l'année dernière sont automatiquement membres de l'association CVS et bénéficient du tarif de voyage d'études indiqué. Les personnes non membres de l'association «Conseils en voyages scolaires» devront acquitter un **supplément de 76 €**. Ce supplément correspond à la **cotisation annuelle à l'association, valable du 1er octobre au 30 septembre**. Cette cotisation vous permet de voyager pendant un an sur l'ensemble des voyages d'études et des séjours de tourisme solidaire. Elle est payable lors de votre première inscription.

### Autres avantages financiers dont je peux bénéficier

**Vous parrainez un nouveau professeur pour l'organisation d'un voyage scolaire** : nous vous offrons 100 € de réduction à valoir sur le voyage d'études de votre choix.

**Envoyez-nous des photos de votre voyage**. Si l'une d'elles est publiée dans nos brochures vous recevrez un avoir de 100 € par photo publiée.